

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Antura gum MAM1**UFI:** 0GH0-A025-V001-UP56

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Solution de finisher pour plaques offset**Usages déconseillés:** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FabricantAgfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
Télécopie :: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@agfa.com**Fournisseur national**Agfa NV
Septestraat 27
2640 Mortsel
Belgique**Téléphone:** +32 3 4442111
E-mail: electronic.sds@agfa.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)

Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**Dangers pour la Santé**

Sensibilisateur de la peau

Catégorie 1

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient:2-Methyl-2H-isothiazol-3-one
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7]
and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)**Mention
d'Avertissement:**

Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Déclaration(s) de risque: H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence Prévention:
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention: P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)
Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique), Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Perturbation endocrinienne-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Perturbation endocrinienne-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	0 - <0,05%	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	0,0015 - <0,1%	2682-20-4		Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
mixture of: 5-chloro-2-	0,0015 - <0,06%	55965-84-9		Aucune information	Toxicité	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)				disponible.	Aquatique (Aiguë): 100; Toxicité Aquatique (Chronique): 100	
--	--	--	--	-------------	---	--

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Irrit.: 2: H315; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Acute: 1: H400; Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Catégorie 1, >= 0,05 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 670 - 1.200 mg/kg Toxicité aiguë, cutanée: DL: > 2.000 mg/kg	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Classification: Acute Tox.: 2: H330; Skin Sens.: 1A: H317; Skin Corr.: 1B: H314; Acute Tox.: 3: H311; Acute Tox.: 3: H301; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410; Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071; Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %;	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Classification: Met. Corr.: 1: H290; Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 2: H330; Acute Tox.: 3: H301; Eye Dam.: 1: H318; Acute Tox.: 2: H310; Skin Corr.: 1C: H314; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410; Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071; Limite de concentration spécifique : Lésions oculaires graves Catégorie 1, >= 0,6 %; Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Irritation oculaire Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C, >= 0,6 %; Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,31 mg/l	Note B, EUH071

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités:

Consulter un médecin en cas de symptômes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation:** Transporter à l'air frais.
- Contact avec la Peau:** Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
- Contact oculaire:** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
- Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.
- Protection individuelle des secouristes:** ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Dangers:** Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
- Traitement:** Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:** Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Transférer dans un récipient pour l'élimination.
- 6.4 Référence à d'autres sections:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver à l'écart des matières incompatibles.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de Contrôle Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques
Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systemique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systemique, à long terme; 0,966 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systemique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systemique, à long terme; 0,345 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Population en général	inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,027 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 0,053 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247-500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 0,11 mg/kg pc/jour	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques

Assurer une ventilation efficace.

Appropriés:

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.
Mesures d'hygiène:	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
Contrôles environnementaux:	Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: Aucune information disponible.

Point d'ébullition: > 212 °F/> 100 °C

Inflammabilité: Non inflammable

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'explosivité - supérieure: non applicable

Limites d'explosivité - inférieure: non applicable

Point d'éclair: > 199,99 °F/> 93,33 °C Non combustible.

Température d'auto-inflammation: Non déterminé.

Température de décomposition: non applicable

pH: 5,40 (77 °F/25 °C)

Viscosité

Viscosité, dynamique: Pas de données disponibles

Viscosité, cinématique: Aucune information disponible.

Durée d'écoulement: non applicable

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Totalement soluble

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): non applicable

Pression de vapeur: non applicable

Densité relative: non applicable

Densité: 1,105 g/cm³

Densité apparente: non applicable

Densité de vapeur relative: non applicable

Caractéristiques de la particule

Répartition de la taille des particules: non applicable

Surface spécifique: non applicable

Charge de non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

surface/Potentiel zêta:	
Evaluation:	non applicable
Forme:	non applicable
Crystallinité:	non applicable
Traitement de surface:	non applicable

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité Chimique:	Aucune information disponible.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Non connu.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5 Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DL 50 (Rat): 670 - 1.200 mg/kg
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

isothiazolin-3-one [EC
no. 220-239-6] (3:1)

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	DL (Rat): > 2.000 mg/kg
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	CL 50 (Rat, 4 h)0,31 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

In vivo

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants:

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.
- 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.
- mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Cancérogénicité**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.
- 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.
- mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.
- 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.
- mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.
- 2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Perturbation endocrinienne

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU);

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

one [EC no.247- 500-7]
and 2-methyl-2H-
isothiazolin-3-one [EC
no. 220-239-6] (3:1)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-
one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-
one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-
methyl-4-isothiazolin-3-
one [EC no.247- 500-7]
and 2-methyl-2H-
isothiazolin-3-one [EC
no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-
one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-
one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-
methyl-4-isothiazolin-3-
one [EC no.247- 500-7]
and 2-methyl-2H-
isothiazolin-3-one [EC
no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-
one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-
one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-
methyl-4-isothiazolin-3-
one [EC no.247- 500-7]
and 2-methyl-2H-
isothiazolin-3-one [EC
no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Aucune information disponible.
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le Sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit: Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

Composants

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

Composants:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Aucune information disponible.

2-Methyl-2H-isothiazol-3-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.7 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

RID

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport Non réglementé.
14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU: Non réglementé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

IATA

- 14.1 Numéro ONU: Non réglementé.
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport: Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'Emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour L'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: aucune

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: aucune

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:

non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%
2-Methyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4	0 - <0,1%
Potassium hydroxide	1310-58-3	0 - <0,1%
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	0 - <0,1%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Chapitre(s) modifié(s) par rapport à l'édition précédente: 2, 3.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)	Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
	EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
mixture of: 5-chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one [EC no.247- 500-7] and 2-methyl-2H-isothiazolin-3-one [EC no. 220-239-6] (3:1)		

Principales références de la littérature et sources de données:

 Fiche de données de sécurité du fournisseur.
 ECHA

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.